



Paris, le 10 avril 2016

Reprise de la négociation du nouvel accord collectif

Plus d'un an après son interruption pour cause de grève, la négociation a repris sur trois thématiques : le temps partiel, le temps de travail et, à nouveau, le système salarial.

Le système salarial

Le chapitre a déjà été négocié et a donné lieu à un relevé de négociation fin 2014. Après la première des deux journées prévues pour solder ce chapitre, le gros point noir persiste : la persistance de la direction à regrouper la quasi totalité des techniciens en groupe 5 dans un système qui compte aujourd'hui 8 classes numérotées de 2 à 9.

Nous souhaitons maintenir le parallélisme entre la filière technique et la filière de la réalisation. Nous demandons que l'évolution de carrière soit aussi reconnue par la possibilité d'accéder à un emploi de son métier avec une montée en compétence. Les critères sont identifiés, ils concernent absolument l'ensemble des techniciens qui ont vocation à devenir chefs opérateurs puis éventuellement ingénieurs du son. Pour nous les 2 filières, technique et réalisation, doivent se répartir sur trois classes : 5, 6 et 7. Rendez-vous le 4 mai dans l'espoir d'une évolution positive !

Les modalités du temps partiel

L'Unsa demande notamment une révision du décompte des jours d'absence pour enfants malades. Les modalités d'application actuelles sont absolument absurdes. Par exemple, la nécessité de garder son enfant le mardi peut être couverte par une journée spécifique dans le cadre des dispositions conventionnelles. Aujourd'hui, le mercredi est décompté quand ce jour n'est pas travaillé dans le cadre d'un temps partiel, même si le certificat médical ne mentionne que le mardi !

Autre sujet : le jour férié. Si celui-ci tombe le jour non travaillé, il est perdu...

Nous attendons donc que ces deux points soient enfin revus.

Le temps de travail

L'accord 35 heures continue à s'appliquer. Le Nac n'envisage pas une refonte de l'organisation du temps de travail. Toutefois, dès notre entrée dans la négociation en 2014, nous avons exprimé notre volonté de revoir les modalités des horaires variables hebdomadaires qui ne sont pas définies dans l'accord 35 heures, mais dans l'actuelle convention collective. Il est impératif d'allonger autant que possible le délai de prévenance : connaître seulement le vendredi à 17h les jours travaillés la semaine suivante rend la vie personnelle impossible. Ce serait pour nous un vrai point de blocage si aucune évolution n'était apportée à ce point.

Nous avons demandé la majoration des heures de nuit de 21h à 7h au lieu de 6h.

Nous partageons d'autre part la demande de l'ensemble des organisations syndicales d'une majoration des heures travaillées le samedi.

Contact : unsa@radiofrance.com – 01867 – Pièce 4427

www.unsaradiofrance.overblog.com